

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2020

RESTITUTION BIENS CULTURELS BÉNIN ET SÉNÉGAL - (N° 3387)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On est en droit de se demander si cette décision n'ouvre pas une brèche sur la question de l'inaliénabilité des œuvres en général, et on peut légitimement se demander si cela s'explique vraiment par un désir d'accès à la culture et à l'histoire de ces pays plutôt qu'à une volonté de s'excuser toujours pour un passé révolu.

D'autant plus, que de l'avis de la franco-béninoise Marie-Cécile Zinsou, le gouvernement béninois réclame ces œuvres à cor et à cri, mais ne fait rien pour les recevoir, ni même pour sauver ce patrimoine auquel il dit tant tenir. La preuve en est que l'ancien palais royal d'Abomey a été classé monument historique, et que depuis rien n'a été fait pour l'entretenir ou le restaurer, et un incendie en a même détruit une partie depuis lors.